ITEM 60 : OFFRE DE SOINS EN PSYCHIATRIE

Santé mentale = enjeu majeur de santé publique : troubles fréquents, évolutifs, souvent chronique et invalidants
- Concerne 12 millions de Français, pour des coûts directs et indirects de 107 milliards d'euros (4% du PIB)
- Prévalence annuelle de 20%, 15% des invalidités, 30% des journées de vie perdues (par mortalité évitable ou invalidité)

Système de santé

= Ensemble des moyens organisationnels, structurels, humains et financiers destinés à réaliser les objectifs d'une politique de santé
- 4 fonctions essentielles : **prestation de services**, **création de ressources**, **financement** et **gestion administrative**
- 3 niveaux : - **Soins primaires** : soins de 1er recours, essentiellement ambulatoire, de proximité
  - **Soins secondaires** : services spécialisés dans le diagnostic et la PEC d'un domaine pathologique donné
  - **Soins tertiaires** : centres de référence, offrant les services de soins les plus spécialisés, souvent à vocation d'enseignement et de recherche
- Structures : - **Ambulatoire** : médecine générale, maisons de santé pluridisciplinaire, centres de soins…
  - **Intermédiaire** : hôpitaux de jours, centres d'accueil à temps partiels
  - **Hospitalier** : service d'hospitalisation temps plein des hôpitaux publics ou du secteur privé
- Financement du système de soin : **assurance maladie**

Réseau de soins	= Coordination formalisée de professionnels de santé et d'intervenants (travailleurs sociaux, personnel administratif…) : destiné à améliorer le parcours d'un patient
Parcours de soins coordonné	= Organisation d'une prise en charge globale, continue et coordonnée des patients, orientés vers l'offre de soin la plus appropriée à leurs besoins - Médecin traitant et médecins spécialistes (avec un taux de remboursement maximal si le patient est adressé par le médecin traitant), ambulatoire ou hospitalier → **L'assuré de 16 à 25 ans** ayant un médecin traitant déclaré peut consulter directement un psychiatre ou neuropsychiatre sans perte de bénéfice du taux habituel de remboursement
Secteur social et médico-social	= Populations « vulnérable » : situation de précarité, d'exclusion, de handicap ou de dépendance - Financement par de multiples acteurs : Etat, assurance maladie, collectivités territoriales - Dans le cas du handicap : la MDPH coordonne la mise en place d'un plan personnalisé de compensation du handicap et d'ouverture de droit.

Organisation des soins en psychiatrie

Secteur publique (établissements publics de santé mentale) et **privé** (psychiatres libéraux, cliniques privées) :
- **80%** des lits et places en psychiatrie dans le secteur public (ou privé « participant au service public hospitalier » (PSPH))
- 13 000 psychiatres, dont 50% salariés, 35% libéraux et 15% mixtes
- ↗ du recours au système de soins psychiatriques (+ 56% de personnes suivies par un service de psychiatrie en 10 ans)

Secteur	= Zone géographique délimitée, au sein de laquelle une équipe multidisciplinaire de psychiatrie publique a la responsabilité de l'offre publique de soins psychiatriques (ambulatoire, intermédiaire et hospitalière) - Le **lieu de résidence du patient** détermine le lieu de prise en charge publique - Organisation sectorielle conçue pour une charge de population de **67 000 habitants/secteur** - But : **égalité des soins, désinstitutionalisation, continuité des soins** → Le libre choix du médecin demeure le principe général d'organisation de soins
Inter-secteur	= Zone géo-populationnelle recouvrant le périmètre de plusieurs secteurs de psychiatrie générale, pour y développer des activités plus spécialisées - **Inter-secteur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent** - Dispositifs intersectoriels : **psychiatrie d'urgence et de crise**, **psychiatrie** de **consultation-liaison**, **addictologie**, **psychiatrie de la personne âgée**…

Offre de soins pour l'adulte

→ La psychiatrie est la seule discipline médicale disposant du droit de soin sans consentement (généralement par des services de psychiatrie publique, parfois par des établissements privés)

Ambulatoire

→ **> 60% des patients suivis en psychiatrie ne sont jamais hospitalisés**

Consultation ambulatoire	**CMP = Centres médico-psychologiques** : structure pivot de la psychiatrie publique - Soins dispensés gratuitement - Compétences multiples : **médecins, psychologiques, travailleurs sociaux, ergothérapeutes, sociothérapeutes**… - **CAP** = **Centre d'Accueil Permanent** : réponse 24h/24 - **VAD** = **Visite à domicile** : offre de soins au domicile du patient - **Accueil en appartement thérapeutique** : à la sortie de l'hôpital, sur une durée limitée
Psychiatrie de liaison	= **Intervention en unités d'hospitalisation non psychiatrique** (**MCO**) - Souvent organisation intersectorielle - Parfois organisation spécifique dans un service d'accueil d'urgences des hôpitaux généraux ou dans des structures médico-sociales ou des EHPAD

Soins séquentiels

= Prise en charge intensive en ambulatoire sans hébergement (sauf hôpitaux de nuits)

Hôpitaux de jours	= Soins polyvalents et intensifs durant la journée, en 1 ou plusieurs jours par semaine - Objectif : éviter la chronicisation de l'hospitalisation, préparer la réinsertion

Offre de soins en psychiatrie	*Hospitalier*	**Hôpital de nuit**	- Prise en charge thérapeutique en fin de journée - Surveillance médicale de nuit ou en fin de semaine
		CATTP	= **Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel** : activités thérapeutiques et occupationnelles afin de favoriser l'autonomie et la réadaptation sociale
		Hospitalisation temps plein	= > 90% du temps complet : **hospitalisation « traditionnelle »** au sein de l'hôpital - Rupture avec le milieu social et familial - Localisée au sein des CHS (centre hospitalier spécialisé), CHG (centre hospitalier généralisé) ou CHR (centre hospitalier régional)
		Centre de post-cure	= **Unités de moyens séjours**, de transition entre l'hôpital et le retour au domicile - **Soins intensifs de réhabilitation**, visant à limiter le handicap et à soutenir l'autonomie - Peut durée plusieurs mois à quelques années
		Centre d'accueil et de crise d'urgence	= **CAC** ou **U72** : structures hospitalières d'accueil des patients en situation de crise, souvent associée au service d'accueil des urgences des hôpitaux généraux - Durée de séjour courte
	Professionnels du dispositif de soins psychiatriques		- Personnel médical : **psychiatres** - Personnel non médical : **cadres, infirmiers, aides-soignants, psychologues, assistants sociaux, personnel de rééducation** (psychomotricien, orthophoniste, ergothérapeute), **personnel éducatif** (animateur, éducateur), **secrétaires médicales, agents de services hospitaliers**
		Partenaires	- Autres professionnels de santé : **médecins généralistes** et **spécialistes** - Partenaires sociaux et médicaux : **hébergement** (foyer occupationnel, foyer d'accueil médicalisé, maison d'accueil spécialisé), **accompagnement en cité** (SAVS ou SAMSAH), **travail protégé** (ESAT) - **Forces de l'ordre** et **juges** - **Personnels pénitentiaires** et **conseillers de probation** - Association d'usagers ou de famille : **UNAFAM** (Union nationale des familles et amis des malades souffrant de troubles psychiatriques), **FNAPSY** (Fédération nationale des usagers en psychiatrie)
	Secteur privé		- **Psychiatrie libérale** - **Cliniques privées** : 13% de l'offre d'hospitalisation
Offre de soins en pédopsychiatrie	Spécificités : - Priorité donnée aux liens entre l'enfant et son milieu familial et social (éviter séparation et rupture) - Maintien de l'enfant dans le milieu scolaire - Travail en partenariat avec les acteurs du monde de l'enfance : éducation nationale, services sociaux, associations de parents		
	Modalités de prise en charge	Ambulatoire	- **CMP** : 1ère structure la plus utilisée en pédopsychiatrie - **Pédopsychiatrie de liaison** (surtout aux urgences, en pédiatrie et en maternité) - **Hospitalisation à domicile** - **Accueil familial thérapeutique**
		Soins séquentiels	- **Hôpitaux de jour** : 2nd structure la plus utilisée en pédopsychiatrie - **Centre d'activité à temps partiel** (CATTP) - **Hôpitaux de nuit** : plus rarement utilisés
		Hospitalier	- **Hospitalisation temps plein** (structure de dernier recours) - **Centres de post-cure** - **Centre de crise et centre d'accueil permanent** (rares)
	Professionnels du dispositif de soins		- **Pédopsychiatre** - Personnel spécifique : **personnel de rééducation** (psychomotricien, orthophoniste), **puéricultrice**
	Lieux de prise en charge hors secteur		- **Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)** : lieux de consultations et soins ambulatoires (identiques au CMP) avec en plus des personnels de l'Education national - **Centre d'action médico-sociale précoce (CAMPS)** : lieux de soins ambulatoires pour les enfants jusqu'à 6 ans - **Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)** : après orientation MDPH, prise en charge ambulatoire et intégrée par un réseau - **Institut médico-éducatif (IME)** : orientation MDHP, lieu scolaire et de soins pour les troubles neuro-développementaux sévères - **Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP)** : orientation MDPH, prise en charge des enfants et adolescents présentant des troubles sévères du comportement.
Offre de	**Psychiatrie d'urgence**		- Organisée en majorité par les hôpitaux généraux assurant un service d'accueil d'urgences - Autres : **équipes mobiles, permanence téléphonique, médecins/autres professionnels** en association (réponse téléphonique, déplacement à domicile)

	Psychiatrie de liaison	- Multidisciplinaire : psychiatre, psychologue, infirmiers - Intervention dans les services de médecin conventionnelle pour assurer les soins en santé mentale
	Addictologie	= Sous-spécialité regroupant divers intervenants : organisation généralement intersectorielle
	Psychiatrie du sujet âgé	= Sous-spécialité regroupant divers intervenants : organisation généralement intersectorielle - **Consultations de psychiatries de la personne âgée** (souvent à l'hôpital), **équipes mobiles de géronto-psychiatrie (EMPG), équipe de secteur, services hospitaliers**
	Secteur pénitentiaire	= Prise en charge de la population carcérale - Dans l'établissement pénitentiaire : psychiatrie de liaison par le secteur, consultation psychiatrique **- Service médico-psychologique régional (SMPR)** : situé dans l'enceinte de la prison - **Unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA)** : hôpital accueillant uniquement une population carcérale
	Consultations de recours	- **Consultations spécialisées** : soins partagés avec les médecins généralistes, centres experts pour les patients bipolaires, schizophrènes, Asperger, trouble dépressif caractérisé résistant, trouble anxieux sévère, cellule d'urgence médico-psychologique **- Centre ressource autisme (CRA)** : implanté en CHU, dans chaque région